



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL

Yvelines/Hauts-de-Seine

BULLETIN OFFICIEL

N° 1 – 2019

publié le 19 juin 2019

SOMMAIRE

Numéro d'arrêté Date de signature	Intitulé de l'arrêté	Page
EPI 2019-01 du 30 janvier 2019	Arrêté fixant la composition du Comité technique de l'Etablissement public interdépartemental 78/92	3
EPI 2019-02 du 30 janvier 2019	Arrêté fixant la composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Etablissement public interdépartemental 78/92	5
EPI 2019-03 du 18 février 2019	Arrêté portant délégation de fonction au Comité technique de l'Etablissement public interdépartemental 78/92	7
EPI 2019-04 du 18 février 2019	Arrêté portant délégation de fonction au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Etablissement public interdépartemental 78/92	8
EPI 2019-05 du 09 avril 2019	Arrêté portant modification de la composition des membres du Conseil de Développement Durable Interdépartemental	9
EPI 2019-06 du 18 avril 2019	Arrêté collectif portant autorisation d'exercice des fonctions en télétravail	14
EPI 2019-07 du 7 juin 2019	Arrêté collectif portant autorisation d'exercice des fonctions en télétravail	16
EPI 2019-08 du 19 juin 2019	Arrêté portant modification de la composition des membres du Conseil de Développement Durable Interdépartemental	18



ARRETE N° EPI 2019-01

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 2018-EPI-CA-69 portant organisation et fonctionnement du comité technique,

Vu le procès-verbal des élections au comité technique,

ARRETE

Article 1 : le comité technique est ainsi composé :

a) Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Madame Jeanne Bécart, Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Grégory Debout, Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive,
- Madame Sophie Dujardin-Joseph-François, Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Monsieur Ghislain Fournier, Président de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Pierre Nougarede, Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie.

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190130-19-ARRETE01-AR
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019

Membres suppléants

- Madame Rita Demblon-Pollet, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Caroline Bustos, archéologue chargée du suivi administratif des opérations,
- Madame Corinne Petit-Groud, adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Madame Josette Jean, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Morgane Sanchez, adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

b) Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Yann Fisanne (CGT)
- Madame Aurélie Subtil (CGT)
- Monsieur Gaël Bécot (Convergence syndicale)
- Monsieur Hervé Géninasca (Convergence syndicale)
- Monsieur Yves Berry (Convergence syndicale)

Membres suppléants

- Monsieur Thierry Coupeau (CGT)
- Monsieur Laurent Hénu (CGT)
- Madame Sandrine Lefèvre (Convergence syndicale)
- Monsieur Jean-Pierre Burdet (Convergence syndicale)
- Monsieur Eric Célérier (Convergence syndicale)

Vélizy-Villacoublay, le 30 JAN. 2019

Notifié le :

Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN

Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN

Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190130-19-ARRETE01-AR
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019



ARRETE N° EPI 2019-02

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2018-EPI-CA-70 portant organisation et fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Vu le procès-verbal des élections au comité technique,

ARRETE

Article 1 : le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est ainsi composé :

a) Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Madame Jeanne Bécart, Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Grégory Debout, Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive,
- Madame Sophie Dujardin-Joseph-François, Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Monsieur Ghislain Fournier, Président de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Pierre Neugarède, Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie.

Accusé de réception en préfecture
078 200062081-20190130-19-ARRETE02-AR
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019

Membres suppléants

- Madame Rita Demblon-Pollet, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Caroline Bustos, archéologue chargée du suivi administratif des opérations,
- Madame Corinne Petit-Groud, adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Madame Josette Jean, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Morgane Sanchez, adjointe au directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

b) Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Yann Fisanne (CGT)
- Madame Aurélie Subtil (CGT)
- Monsieur Hervé Géninascas (Convergence syndicale)
- Monsieur Yves Berry (Convergence syndicale)
- Madame Sandrine Lefèvre (Convergence syndicale)

Membres suppléants

- Monsieur Laurent Hénu (CGT)
- Monsieur Thierry Coupeau (CGT)
- Monsieur Jean-Pierre Burdet (Convergence syndicale)
- Monsieur Eric Célérier (Convergence syndicale)
- Monsieur Olivier Troncin (Convergence syndicale)

Vélizy-Villacoublay, le **30 JAN. 2019**

Notifié le :

Le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN

Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN

Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190130-19-ARRETE02-AR
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019



ARRETE N° EPI 2019-03
DELEGATION DE FONCTION
COMITE TECHNIQUE

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2016-EPI-CA-01 du 23 mars 2016 relative à l'élection du Président du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2018-EPI-CA-69 portant organisation et fonctionnement du comité technique,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER : Monsieur Ghislain FOURNIER représentera le Président du Conseil d'administration de l'EPI 78/92 à la présidence du Comité technique

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'EPI 78/92.

Vélizy Villacoublay, le 18 FEV. 2019

Patrick DEVEDJIAN
Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



ARRETE N° EPI 2019-04
DELEGATION DE FONCTION
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2016-EPI-CA-01 du 23 mars 2016 relative à l'élection du Président du Conseil d'administration de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92),

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2018-EPI-CA-70 portant organisation et fonctionnement du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER : Monsieur Ghislain FOURNIER représentera le Président du Conseil d'administration de l'EPI 78/92 à la présidence du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel de l'EPI 78/92.

Vélizy Villacoublay, le 18 FEV. 2019

Patrick DEVEDJIAN
Président de l'Établissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



ARRETE N° EPI 2019-05

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE INTERDEPARTEMENTAL

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil d'administration n°-2016-EPI-CA07 en date du 23 mars 2016 portant création du Conseil de Développement Durable Interdépartemental,
- VU la délibération du Conseil d'administration n° 2016-EPI-CA18 en date du 1^{er} décembre 2016 portant désignation des membres du Conseil de Développement Durable Interdépartemental,
- VU l'arrêté n° EPI 2018-02 en date du 4 avril 2018 portant modification de la composition des membres du conseil de développement durable interdépartemental.

- A R R E T E -

Article 1 : L'article 2 de la délibération du 1^{er} décembre 2016 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés :

1. Au titre du collègue des élus :

Mme **Christiane BARODY-WEISS**
Maire de Marnes-la-Coquette
Mme **Josiane FISCHER**
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
Mme **Armelle GENDARME**
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
Mme **Nicole GOUETA**
Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
M. **Jean-Jacques GUILLET**
Maire de Chaville
M. **Patrick JARRY**
Maire de Nanterre
Mme **Alice DEMOISELLE**
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

078-200062081-20190401-19-ARRETE05-AI
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Mme Catherine PICARD
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
M. Yves REVILLON
Vice-Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
M. Laurent VASTEL
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

M. Eddie AIT
Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme Anne CABRIT
Conseiller régional d'Ile-de-France
M. Pierre FOND
Maire de Sartrouville, premier Vice-président du Conseil départemental des Yvelines, Président de la
Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine
M. Alain GOURNAC
Maire honoraire du Pecq, Sénateur honoraire des Yvelines
M. Michel LAUGIER
Sénateur des Yvelines
M. Hervé PLANCHENAULT
Maire de Montfort l'Amaury, Président de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines
M. Jean-François RAYNAL
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines
M. Philippe TAUTOU
Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Maire de Verneuil-sur-Seine
M. Pascal THEVENOT
Maire de Vélizy-Villacoublay
Mme Pauline WINOCOUR-LEFEVRE
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2. Au titre du collège des acteurs socioprofessionnels :

Mme Monique BEDEL
Représentante de l'Union Départementale CFTC des Hauts-de-Seine
M. Pierre BRAJEUX
Président du MEDEF des Hauts-de-Seine
M. Daniel GOUPILLAT
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine
M. Bernard LAMY
Architecte-Urbaniste - Membre de l'Ordre des architectes
M. Christian LAURO
Membre du Centre des Jeunes Dirigeants La Défense -Hauts-de-Seine
M. Bertrand MAHE
Administrateur de l'Union Départementale CFE-CGC des Hauts-de-Seine
M. Vincent PIGACHE
Secrétaire général de l'Union Départementale CFDT
Mme. Patricia SAVIN
Présidente de l'Association OREE
M. Michel VALACHE
Premier Vice-président de la CCI Hauts-de-Seine, Délégué du Président de la CCI Paris Île-de-France,
en charge de l'Axe Seine et de la coopération interrégionale
M. Georges VAISSIE
Membre du Conseil d'administration de la CPME des Hauts-de-Seine
Mme Genevieve BOUTIER
Présidente de la CPME des Yvelines
Mme Evelynne BRAS-DIANA
Représentante de la FSU des Yvelines

Accuse de réception en préfecture
078-200062081-20190401-19-ARRETE05-AI
Date de transmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

M. Alain BUI
Président de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

M. Bertrand DECRE
Président du MEDEF des Yvelines

M. Damien GLEMAREC
Représentant de l'UNSA Union Départementale des Yvelines

M. Christophe HILLAIRET
Président de la Chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France

M. Ronan KERAUDREN
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines

M. Jean-François KONDRATIUK
Membre du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën, délégué syndical FO

Mme Sonia POROT
Représentante de la CGT Union Départementale des Yvelines

M. Frédéric SEITZ
Président académique du Syndicat National des Lycées et des Collèges de Versailles (SNACL)

3. Au titre du collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels

M. Jean-François BALAUDE
Président de l'Université Paris Nanterre

M. Eric TARDIVEL
Directeur de l'Agence de Développement Territorial des Hauts-de-Seine – RATP

M. Krishnaraj DANARADJOU
Directeur de l'Agence de Gennevilliers – HAROPA Ports de Paris

M. Jean DI-MEO
Président du Comité Départemental Olympique et Sportif

Mme Odile FOURCADE
Conseiller départemental honoraire

Mme Virginie GALICE
Directrice Territoriale Hauts-de-Seine - EDF

M. François LEBLOND
Préfet honoraire - Président de la COFHUAT

M. Pierre MONIN
Délégué territorial Ile-de-France - ENGIE

M. Jean-Bernard PONTUS
Délégué aux Relations Territoriales - La Poste

M. Laurent ROQUES
Directeur général adjoint - Paris La Défense

M. Bruno CAFFIN
Premier Vice-président du PNR Vexin français, Maire de Brueil-en-Vexin

Mme Isabelle LECLERC
Directrice de l'hôpital de Mantes-la-Jolie

M. Nicolas LIGNER
Directeur - SNCF Paris rive gauche

M. François GOURDON
Président, Fondateur d'ENVEA

M. Daniel LEVEL
Président du Syndicat mixte d'assainissement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, Maire de Fourqueux

M. Seydine M'BAYE
Directeur de l'Agence de Développement Territorial des Hauts-de-Seine – RATP

M. Lionel MASSIAT
Directeur du théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

Accusé de réception en préfecture
07/04/2019 10:00:40 UTC-ARBEITEUR Grand Paris Seine & Oise
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

M. Alain MOUBARAK
Directeur du Pôle Régional Ile-de-France Ouest – TRANSDEV
M. Sébastien ROUAULT
Sportif de haut niveau
Mme Blandine THOLANCE
Maire-adjoint délégué au tourisme de Mantes-la-Jolie

4. Au titre du collège des associations :

Mme Agnès BAUCHE
Secrétaire générale d'Environnement 92
M. Maurice BOURGES
Vice-Président - Soliha Paris Hauts-de-Seine Val d'Oise
M. François CAHUZAC
Membre du Conseil d'administration de l'Association ESPACES
M. Pascal CORDIER
Directeur général de l'Association L'ESSOR
M. Gilles DE WAVRECHIN
Directeur de Territoire Hauts-de-Seine / Yvelines à la Fondation des Apprentis d'Auteuil
M. Jean GIROUD
Président du Comité de l'Emploi Service Solidarité Réseau (ESSOR)
M. Alain MILLOTTE
Vice-Président de l'Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine (UDAF)
M. Daniel MOURANCHE
Membre du bureau de l'Association des Usagers des Transports
M. Philippe NADEAU
Vice-président de la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine
M. Emmanuel PHILIPPON
Administrateur, Union locale de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Mme Armelle BONNIORD-PERICARD
Secrétaire de l'Union départementale des associations familiales des Yvelines (UDAF)
Mme Anne GARDENGHI
Directrice générale adjointe de l'association Chemin d'espérance
Mme Sandrine BROUTIN
Directrice générale de l'association Œuvre Falret
M. Amadou DAFF
Président d'honneur de la Fédération des Associations de Développement de la Région de Matam (FADERMA)
Mme Véronique de PREVILLE
Directrice générale de l'association Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Yvelines (SEAY)
M. Lahbib EDDAOUIDI
Président de l'Association Franco Marocaine des Yvelines (AFMY)
M. Philippe GROS
Président de l'association Poissy Triathlon
M. Mohamed KASBY
Directeur d'un service de prévention spécialisée de l'association Insertion Formation Education Prévention (IFEP)
M. Etienne MALLET
Président de la Fondation Mallet
M. Jean-Marie TETART
Président du Comité des Associations Sportives Internationales et Développement (YCID)

Accusé de réception en préfecture
076-200062081-20190401-19-ARRETEU03-AI
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

Article 2 : Monsieur le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

Vélizy-Villacoublay, le

- 1 AVR. 2019

Notifié le :



Patrick DEVEDJIAN
Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-20082081-20190401-ARRETE05-AR
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019



ARRETE N° EPI 2019-06

ARRETE COLLECTIF PORTANT AUTORISATION D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TELETRAVAIL

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la charte encadrant le dispositif d'expérimentation d'exercice des fonctions en télétravail au sein de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92) ;

Vu l'avis du Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en date du 28 février 2017 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 19 décembre 2018 relative au déploiement du télétravail au sein de l'EPI 78/92 ;

Vu la demande écrite des agents énumérés nominativement ci-après sollicitant l'exercice de leurs fonctions en télétravail ;

Vu les conventions tripartites de télétravail conclues entre le représentant de la collectivité, les agents énumérés nominativement ci-après et leur supérieur hiérarchique ;

Considérant que l'exercice des fonctions des agents énumérés nominativement ci-après en télétravail est compatible avec la bonne marche du service ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} mai 2019, les agents énumérés nominativement ci-après bénéficieront d'une autorisation d'exercer leurs fonctions en télétravail jusqu'au 30 avril 2020, selon la quotité et cas particulier tels que spécifiés dans le tableau ci-dessous.

Les conditions et modalités concrètes de la pratique du télétravail sont fixées par les conventions tripartites susvisées et annexées au présent arrêté.

NOM	PRENOM	GRADE	FONCTIONS	JOUR DU TELETRAVAIL	LIEU DU TELETRAVAIL
HITTINGER	Nadine	Rédacteur	Chargé d'études Sécurité routière	LUNDI	DOMICILE
FONTINELLE	Laetitia	Attaché territorial	Responsable administratif et financier	VENDREDI du 1 ^{er} mai au 30 juin 2019	DOMICILE
CHEROUX	Bénédicte	Attaché territorial	Chargé de mission	LUNDI	DOMICILE

SUBTIL	Aurèle	Assistant socio-éducatif	Référent socio-éducatif Adoption	MARDI	DOMICILE
SENNEGON	Marie-Frédérique	Assistant socio-éducatif principal	Référent socio-éducatif Adoption	LUNDI	DOMICILE
ROLIN	Florence	Adjoint administratif	Assistant administratif en charge du pré agrément	MERCREDI	DOMICILE
PETIT-GROUD	Corinne	Attaché territorial principal	Adjointe au chef de service adoption	VENDREDI Du 1 ^{er} mai au 31 août 2019	DOMICILE
PAVY	Véronique	Rédacteur principal	Assistant administratif en charge du post agrément	LUNDI	DOMICILE
MOULS	Stéphanie	Assistant socio-éducatif principal	Référent socio-éducatif Adoption	VENDREDI	DOMICILE
MAURIC	Olivia	Psychologue territorial	Psychologue adoption	VENDREDI	DOMICILE
MARTINEZ	Florence	Assistante sociale	Référent socio-éducatif Adoption	MARDI	DOMICILE
LOMENECH	Céline	Assistant socio-éducatif principal	Référent socio-éducatif Adoption	MERCREDI	DOMICILE
LIVA	Stavroula	Psychologue territorial	Psychologue adoption	MARDI	DOMICILE
DEPOIX-JOSEPH	Mathilde	Assistant socio-éducatif	Référent socio-éducatif Adoption	MERCREDI	DOMICILE
BOUSQUET	Elodie	Assistant socio-éducatif principal	Référent socio-éducatif Adoption	VENDREDI	DOMICILE
THIBAUDEAU	Nancy	Adjoint administratif	Chargé de comptabilité	MERCREDI	DOMICILE
ENCELOT	Guillaume	Attaché de conservation du patrimoine	Archéologue chargé de conservation du patrimoine	Forfait de 40 jours	DOMICILE
VANITOU	Marlène	Rédacteur principal	Assistant administratif post agrément – correspondante AFA	VENDREDI	DOMICILE

Vélizy-Villacoublay, le 18 AVR. 2019



Patrick DEVEDJIAN

Président de l'Établissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

Destinataires :

L'intéressé(e)

Notification : Je soussigné(e).....déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Le Signature

Le second exemplaire est à retourner signé et daté au Secrétariat général de l'EPI 78/92 sous 8 jours

Les litiges concernant ce arrêté sont portés devant le tribunal administratif de Versailles sis 56 avenue de Saint Cloud 78000 Versailles

Accusé de réception en préfecture
1078-200962081-20190418-ARRÊTÉ E6-A
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019



ARRETE N° EPI 2019-07

ARRETE COLLECTIF PORTANT AUTORISATION D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TELETRAVAIL

Le Président du Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la charte encadrant le dispositif d'expérimentation d'exercice des fonctions en télétravail au sein de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92) ;

Vu l'avis du Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en date du 28 février 2017 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 19 décembre 2018 relative au déploiement du télétravail au sein de l'EPI 78/92 ;

Vu la demande écrite des agents énumérés nominativement ci-après sollicitant l'exercice de leurs fonctions en télétravail ;

Vu les conventions individuelles de télétravail conclues entre le représentant de la collectivité, les agents énumérés nominativement ci-après et leur supérieur hiérarchique ;

Accusé de réception en préfecture
078-20062081-20190607-19-ARRETE07-A
Date de télétransmission : 07/06/2019
Date de réception en préfecture : 07/06/2019

Considérant que l'exercice des fonctions des agents énumérés nominativement ci-après en télétravail est compatible avec la bonne marche du service ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} juillet 2019, les agents énumérés nominativement ci-après bénéficieront d'une autorisation d'exercer leurs fonctions en télétravail jusqu'au 30 juin 2020, selon la quotité et cas particulier tels que spécifiés dans le tableau ci-dessous.

Les conditions et modalités concrètes de la pratique du télétravail sont fixées par les conventions tripartites susvisées et annexées au présent arrêté.

NOM	PRENOM	GRADE	FONCTIONS	JOUR DU TELETRAVAIL	LIEU DU TELETRAVAIL
CORONA	Alois	Attaché de conservation du patrimoine	Archéologue	40 jours maximum selon les chantiers	DOMICILE
GASPAR	Elodie	Technicien supérieur 2ème classe	Gestionnaire domaine public	VENDREDI	DOMICILE

Guyancourt, le

07 JUIN 2019

Patrick DEVEDJIAN

Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine

Destinataires :

L'intéressé(e)

Notification : Je soussigné(e).....déclare avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

A Le Signature

Le second exemplaire est à retourner signé et daté au Secrétariat général de l'EPI 78/92 sous 8 jours

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190607-19-ARRETE07-AI
Date de télétransmission : 07/06/2019
Date de réception en préfecture : 07/06/2019

Les litiges concernant ce courrier doivent être portés devant le tribunal administratif de Versailles sis 56 avenue de Saint Cloud 78000 Versailles - dans un délai de deux mois suivant sa notification.



ARRETE N° EPI 2019-08

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE INTERDEPARTEMENTAL

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil d'administration n° 2016-EPI-CA07 en date du 23 mars 2016 portant création du Conseil de Développement Durable Interdépartemental,
- VU la délibération du Conseil d'administration n° 2016-EPI-CA18 en date du 1^{er} décembre 2016 portant désignation des membres du Conseil de Développement Durable Interdépartemental,
- VU l'arrêté n° EPI 2019-05 en date du 1^{er} avril 2019 portant modification de la composition des membres du Conseil de Développement Durable Interdépartemental.

- A R R E T E -

Article 1 : L'article 2 de la délibération du 1^{er} décembre 2016 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés :

1. Au titre du collège des élus :

Mme **Christiane BARODY-WEISS**

Maire de Marnes-la-Coquette

Mme **Josiane FISCHER**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Mme **Armelle GENDARME**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Mme **Nicole GOUETA**

Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

M. **Jean-Jacques GUILLET**

Maire de Chaville

M. **Patrick JARON**

Maire de Nanterre

Accusé de réception en préfecture
N° 2019-062081-20190605-19-ARRETE08-AI
Date de télétransmission : 19/06/2019
Date de réception préfecture : 19/06/2019

Mme **Alice LE MOAL**
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
Mme **Catherine PICARD**
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
M. **Yves REVILLON**
Vice-Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
M. **Laurent VASTEL**
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

M. **Eddie AIT**
Conseiller régional d'Ile-de-France
Mme **Anne CABRIT**
Conseiller régional d'Ile-de-France
M. **Pierre FOND**
Maire de Sartrouville, premier Vice-président du Conseil départemental des Yvelines, Président de la
Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine
M. **Alain GOURNAC**
Maire honoraire du Pecq, Sénateur honoraire des Yvelines
M. **Michel LAUGIER**
Sénateur des Yvelines
M. **Hervé PLANCHENAUT**
Maire de Montfort l'Amaury, Président de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines
M. **Jean-François RAYNAL**
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines
M. **Philippe TAUTOU**
Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Maire de Verneuil-sur-Seine
M. **Pascal THEVENOT**
Maire de Vélizy-Villacoublay
Mme **Pauline WINOCOUR-LEFEVRE**
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines

2. Au titre du collège des acteurs socioprofessionnels :

Mme **Monique BEDEL**
Représentante de l'Union Départementale CFTC des Hauts-de-Seine
M. **Pierre BRAJEUX**
Président du MEDEF des Hauts-de-Seine
M. **Daniel GOUPILLAT**
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine
M. **Bernard LAMY**
Architecte-Urbaniste - Membre de l'Ordre des architectes
M. **Christian LAURO**
Membre du Centre des Jeunes Dirigeants La Défense - Hauts-de-Seine
M. **Bertrand MAHE**
Administrateur de l'Union Départementale CFE-CGC des Hauts-de-Seine
M. **Vincent PIGACHE**
Secrétaire général de l'Union Départementale CFDT des Hauts-de-Seine
Mme. **Patricia SAVIN**
Présidente de l'Association OREE
M. **Georges VAISSIE**
Membre du Conseil d'administration de la CPME des Hauts-de-Seine
M. **Michel VALACHE**
Premier Vice-président de la CCI Paris Île-de-Seine, Délégué du Président de la CCI Paris Île-de-France,
en charge de l'axe de coopération interrégionale

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190605_19-ARRETE08-AL
Date de télétransmission : 19/06/2019
Date de réception en préfecture : 19/06/2019

Mme Geneviève BEL
Présidente de la CPME des Yvelines
Mme Evelyne BRAS-DIANA
Représentante de la FSU des Yvelines
M. Alain BUI
Président de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
M. Bertrand DECRE
Président du MEDEF des Yvelines
M. Damien GLEMAREC
Représentant de l'UNSA Union Départementale des Yvelines
M. Christophe HILLAIRET
Président de la Chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France
M. Ronan KERAUDREN
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines
M. Jean-François KONDRATIUK
Membre du conseil de surveillance de PSA Peugeot Citroën, délégué syndical FO
Mme Sonia POROT
Représentante de la CGT Union Départementale des Yvelines
M. Frédéric SEITZ
Président académique du Syndicat National des Lycées et des Collèges de Versailles (SNACL)

3. Au titre du collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels

M. Jean-François BALAUDE
Président de l'Université Paris Nanterre
M. Krishnaraj DANARADJOU
Directeur de l'Agence de Gennevilliers – HAROPA Ports de Paris
Mme Odile FOURCADE
Conseiller départemental honoraire
Mme Virginie GALICE
Directrice Territoriale Hauts-de-Seine - EDF
M. François LEBLOND
Préfet honoraire - Président de la COFHUAT
M. Pierre MONIN
Délégué territorial Ile-de-France - ENGIE
M. Jean-Bernard PONTUS
Délégué aux Relations Territoriales - La Poste
M. Patrice RODER
Vice-président - Comité Départemental Olympique et Sportif Hauts-de-Seine
M. Laurent ROQUES
Directeur général adjoint - Paris La Défense
M. Eric TARDIVEL
Directeur de l'Agence de Développement Territorial des Hauts-de-Seine – RATP

M. Bruno CAFFIN
Premier Vice-président du PNR Vexin français, Maire de Brueil-en-Vexin

M. François GOURDON
Président, Fondateur d'ENVEA
Mme Isabelle LECLERC
Directrice de l'hôpital de Mantes-la-Jolie

M. Daniel LEVEL
Président du Syndicat intercommunal de gestion, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, Maire de Fontainebleau
M. Nicolas LEONARD
Directeur de la Ligne C et de la Région SNCF Paris Rive-Gauche

078-290062081-20190605-19-ARRETE08-AI
Date de télétransmission : 19/06/2019
Date de réception préfecture : 19/06/2019

M. Seydina M'BAYE

Directeur de l'habitat - Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

M. Lionel MASSETAT

Directeur du théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines

M. Alain MOUBARAK

Directeur du Pôle Régional Ile-de-France Ouest- TRANSDEV

M. Sébastien ROUAULT

Sportif de haut niveau

Mme Blandine THOLANCE

Maire-adjoint délégué au tourisme de Mantes-la-Jolie

4. Au titre du collège des associations :

Mme Agnès BAUCHE

Secrétaire générale d'Environnement 92

M. Maurice BOURGES

Vice-Président - Soliha Paris Hauts-de-Seine Val d'Oise

M. François CAHUZAC

Membre du Conseil d'administration de l'Association ESPACES

M. Pascal CORDIER

Directeur général de l'Association L'ESSOR

M. Gilles DE WAVRECHIN

Directeur de Territoire Hauts-de-Seine / Yvelines à la Fondation des Apprentis d'Auteuil

M. Jean GIROUD

Président du Comité de l'Emploi Service Solidarité Réseau (ESSOR)

M. Alain MILLOTTE

Vice-Président de l'Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine (UDAF)

M. Daniel MOURANCHE

Membre du bureau de l'Association des Usagers des Transports

M. Philippe NADEAU

Vice-président de la Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine

M. Emmanuel PHILIPPON

Administrateur, Union locale de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Mme Armelle BONNIORD-PERICARD

Secrétaire de l'Union départementale des associations familiales des Yvelines (UDAF)

Mme Sandrine BROUTIN

Directrice générale de l'association Œuvre Falret

M. Amadou DAFF

Président d'honneur de la Fédération des Associations de Développement de la Région de Matam (FADERMA)

Mme Véronique de PREVILLE

Directrice générale de l'association Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Yvelines (SEAY)

M. Lahbib EDDAUIDI

Président de l'Association Franco Marocaine des Yvelines (AFMY)

Mme Anne GARDENGHI

Directrice générale adjointe de l'association Chemin d'espérance

M. Philippe GROS

Président de l'association Poissy Triathlon

M. Mohamed KASBY

Directeur d'un service de prévention spécialisée de l'association Insertion Formation Education

Prévention (Accusé) de réception en préfecture

078-200062081-20190605-19-ARRETE08-AI

M. Etienne MAILLET

Président de la Fondation Mallet


M. Jean-Marie TETART

Président du GIP Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID)

Article 2 : Monsieur le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

Guyancourt, le 19/06/2019

Notifié le : **- 5 JUIN 2019**



Patrick DEVEDJIAN
Président de l'Etablissement Public Interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou affichage.

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190605-19-ARRETE08-AI
Date de télétransmission : 19/06/2019
Date de réception préfecture : 19/06/2019